



Syndicat des Producteurs
de Films d'Animation

La création indépendante mobilisée avant le vote **à l'Assemblée Nationale**

L'Assemblée Nationale débute ce jour l'examen en seconde lecture du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Le Gouvernement a déposé la semaine dernière des amendements de suppression des dispositions votées en 1^{ère} lecture par le Sénat, relatives à l'encadrement de la notion de production indépendante. Ils ont été adoptés par la Commission des affaires culturelles avec le soutien de son Président et rapporteur du projet de loi, Monsieur Patrick Bloche.

Sans l'adoption de ces amendements de suppression, permettant de rétablir la notion d'entreprise de production indépendante, l'encadrement des droits et une part d'investissement des éditeurs de services de télévision dans la production indépendante fixée par décret, c'est le démantèlement de la production indépendante qui était programmée.

L'USPA appelle maintenant l'ensemble des députés à suivre le vote de la Commission des affaires culturelles, permettant ainsi aux négociations en cours avec les diffuseurs privés d'aboutir.

Il en va de la préservation de la liberté de la création et de la diversité culturelle dans le secteur de la production audiovisuelle et cinématographique.

Paris, le 21 mars 2015

Contact : Stéphane Le Bars, Délégué Général - 06 60 23 53 96 / s.lebars@spfa-france.fr